



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 avril 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 40 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 16 avril 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur, d'ordre du Gouvernement de la République arabe syrienne, de lui faire tenir ci-joint la déclaration du Gouvernement sur l'agression lancée par les forces israéliennes contre l'une de nos positions dans le territoire libanais le matin du 16 avril 2001 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer le texte de la présente déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Mikhail **Wehbe**

**Déclaration du Gouvernement de la République arabe syrienne
concernant l'agression israélienne contre une position syrienne
au Liban**

[Original : arabe]

**Annexe à la lettre datée du 16 avril 2001, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la République arabe
syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 16 avril 2001, à 0 h 20, des formations israéliennes ont violé l'espace aérien libanais et bombardé une de nos positions sur le territoire libanais. Nos forces anti-aériennes les ont contraintes à rebrousser chemin. Ce raid aérien a causé des dégâts à une station radar syrienne et fait un mort et quatre blessés de nationalité syrienne.

De même que les crimes odieux et racistes perpétrés par Israël contre le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, cette agression flagrante commise contre les forces syriennes témoigne de l'hostilité du Gouvernement israélien dirigé par Sharon et constitue une grave surenchère susceptible de perturber la sécurité et la stabilité dans la région.

Cette agression est un défi lancé à la volonté de la nation arabe, qu'illustre la Déclaration du Sommet d'Amman, dans laquelle les dirigeants arabes ont réaffirmé leur entière solidarité avec la Syrie et le Liban et dénoncé l'agression et les menaces lancées contre eux par Israël, ont souligné qu'ils tenaient Israël pour responsable de cette dangereuse surenchère et se sont réservé le droit légitime de se défendre contre toute agression.

La République arabe syrienne appelle l'attention de la communauté internationale sur cette agression et invite l'ONU à faire preuve de fermeté devant ces actes de provocation et à oeuvrer pour qu'Israël mette fin à l'occupation des territoires arabes conformément aux résolutions de l'ONU.

Damas, le 16 avril 2001